

Comme l'ensemble des collègues vous avez droit d'assister à un stage de formation syndicale.

Vous pouvez bénéficier d'une absence de droit, c'est à dire qu'elle ne peut vous être refusée à condition d'en faire la demande un mois à l'avance à l'INSPE ou à votre chef d'établissement.

Nous l'organisons tous les ans au sein même de l'espe et vous êtes nombreux à y participer. Votre présence ne posera évidemment aucun problème au regard de la titularisation.

Ce stage est l'occasion de :

- faire un bilan de la prise de fonction en établissement
- témoigner de votre expérience et débattre de votre conception d'une formation initiale
- présenter les conditions de titularisation
- préparer votre rentrée en tant que titulaire
- bénéficier de conseils pour la mutation interacadémique

Ce stage vous offre un espace de parole libre où vous ne faites pas face à un acteur de votre évaluation. Il nous permet aussi d'intervenir plus efficacement pour améliorer votre formation.

Vos retours sont aussi très utiles pour améliorer les problèmes éventuels de formation à court terme mais aussi à plus long terme pour les futurs stagiaires qui vous succéderont.

Cette année donc nous vous proposons de nous rencontrer le :

mercredi 18 novembre 2020
à l'Athénée municipal de Bordeaux
de 9h30 à 16h30

Place St Christoly, 33000 Bordeaux

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'organisation du stage pourra être modifiée

En fonction de votre emploi du temps, l'autorisation d'absence doit être déposée auprès de l'INSPE ou de votre Chef d'établissement (pour les temps plein) un mois à l'avance

Modèle de demande d'autorisation d'absence

NOM , Prénom
Grade et fonction
Établissement

à Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux
s/c de Monsieur le Chef d'établissement
(si vous faites des cours durant la période)
s/c du directeur de l'INSPE (si vous êtes en formation)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du au pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

Ale
Signature.

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

inscrivez-vous

sur le site du SNES Bordeaux

<https://bordeaux.snes.edu/>

formation syndicale

Stage du 18 novembre 2020
« Vos droits et dossier de 1^{ère} affectation »

- S'inscrire au stage
- Sélectionnez votre académie d'affectation